

**CAMPS
D'ÉTÉ**



Règlements et code de conduite

1.Code de vie du camp de jour Acadé-Kicks

Le respect de soi

- Porte des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp de jour
- Apporte des collations et des repas (lunchs) sains et bons pour la santé.

Le respect des autres

- Participe positivement et de façon dynamique aux activités;
- Fait preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp de jour (enfants, parents, animateurs, coordonnateurs, gestionnaires);
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui;
- Respecte les consignes des toutes les personnes responsables lors des sorties;
- Ne pas apporter d'effets personnels tels que : téléphone cellulaire, lecteur mp3, jeux vidéo, toutou, etc.;
- Quitte le site du camp de jour seulement lorsque l'animateur l'autorise;
- Emploie un langage et geste poli et respectueux;
- Établit une communication respectueuse et honnête.

Le respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp de jour ou l'environnement;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels;
- Tient les lieux propres et en bon état.

2. Arrivée/Départ/Absences et Retards

ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence ou de retard, veuillez nous téléphoner au 514-995-4257 et laisser un message sur notre boîte vocale avant les heures de camp. Vous devez laisser votre nom, le nom de l'enfant et la journée qu'il sera absent.

ARRIVÉE AU CAMP

À chaque jour, vous devez vous assurer que votre enfant est pris en charge par son moniteur ou responsable du camp avant de quitter.

DÉPART DU PARC

L'enfant ayant la permission de quitter seul le parc peut le faire à partir de 16h00. Une permission écrite doit être envoyée au chef de camp pour qu'un enfant puisse quitter plus tôt.

Lorsque le parent vient chercher son enfant, il ou elle doit avertir le moniteur avant de quitter avec l'enfant. Pour la sécurité de vos enfants, le camp de jour se réserve le droit de demander des pièces d'identité à la personne venant chercher l'enfant. Seules les personnes autorisées à venir chercher votre enfant pourront le faire. Une autorisation écrite d'un parent ou tuteur est nécessaire dans l'éventualité où un individu non inscrit sur la liste de gens autorisés à quitter avec l'enfant sera responsable de venir chercher l'enfant au camp. Cette autorisation devra être remise au chef de camp par le parent ou tuteur. Si toutefois il s'agit d'une urgence, une autorisation téléphonique sera acceptée après vérification de certaines données personnelles.

3. Conduite des Enfants/Manquement au Code de Vie

Afin que vos enfants passent un bel été au camp de jour, nous devons avoir certains règlements. Le respect est important pour tous et les comportements irrespectueux ne sont pas tolérés. Aucune violence verbale, physique ou gestuelle n'est tolérée à l'endroit des enfants et du personnel du camp. Le camp de jour fonctionne avec un système d'avertissements verbaux, et par la suite des avertissements écrits pour tous manquements aux règlements.

Voici des exemples de manquement au Code de Vie:

- Violence
- Impolitesse
- Langage inacceptable
- Lancement d'objets
- Morsure des autres
- Bris de matériel
- Conduite inacceptable
- Refus d'obéir aux consignes
- Objets interdits
- Manque de participation
- Sortie du camp sans permission

Système de mesures disciplinaires:

Étape A (Communication à l'enfant)

L'enfant se verra donner jusqu'à 3 avertissements verbaux par le moniteur, en fonction de la gravité de son geste. Les manquements seront notés.

Étape B (Communication aux parents et l'enfant)

Lors du 3^{ème} avertissement verbal, les parents seront informés des manquements aux règlements par le moniteur. Ensemble, les parents et le moniteur pourront essayer de trouver une solution au mauvais comportement.

Étape C (Communication aux parents)

1. Si les manquements au code de vie persistent, le chef de camp communiquera un avertissement aux parents. De plus, l'enfant sera suspendu du camp pour une sortie ou une journée de camp.
2. Si les manquements au code de vie persistent à nouveau, le chef de camp téléphonera les parents et l'enfant sera expulsé du camp pour le reste de l'été.

Il n'y a pas de remboursement des frais de camp pour un enfant suspendu ou expulsé du camp.

4.Vandalisme

Le vandalisme des installations suivantes est inacceptable :

- Autobus
- Chalet et installations du parc
- Installations des piscines
- Matériel d'animation.

Tout acte de vandalisme requérant un dédommagement sera facturé au parent ou au tuteur de l'enfant qui a causé les dégâts. Le Camp de Jour Acadé-Kicks se dégage donc de toute responsabilité à l'égard des actes de vandalisme des enfants.

5. Annulations et Modifications de l'inscription

Une modification à une inscription consiste à un échange de semaine. Des frais de \$15 s'appliqueront pour chaque modification. Il n'y a aucune modification sans la réception de ce \$15 au préalable.

Il n'y a aucun remboursement possible pour les journées où votre enfant est absent, malade ou non présent.

6.Communication avec le moniteur

Les moniteurs ont pour tâche d'animer et d'organiser les activités pour un groupe et ne peuvent répondre aux téléphones. Vous comprendrez qu'il n'est pas possible de téléphoner le camp de jour afin de parler au moniteur durant la journée.

Pour toute urgence, nous téléphoner au 514-995-4257 et laisser un message sur notre boîte vocale. Nous communiquerons avec vous dès réception du message.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET BON ÉTÉ !

Centre Acadé-Kicks
www.AcadeKicks.com
Tel. (514) 995-4257
info@acadekicks.com